

info



RECYPARC

NOUVEAU



Merci d'emballer vos déchets d'amiante avant votre arrivée

- Pour votre santé et celle de nos écoguides
- Pour protéger notre environnement



Comment gérer vos déchets d'amiante ?

À LA MAISON

Pour éviter de respirer les poussières nuisibles pour votre santé, prenez les précautions suivantes :

- Protégez-vous avec un masque adéquat (type FFP3) et des gants
- Humidifiez le matériau lors de la manipulation
- Ne cassez pas les matériaux
- Utilisez uniquement des outils manuels
- Lavez à l'eau et à part les vêtements, gants et outils contaminés (pas d'aspirateur)
- Bien se laver après les travaux (surtout les cheveux et la barbe)

» EMBALLEZ VOS DÉCHETS DANS UN CONTENANT RÉSISTANT DE VOTRE CHOIX (SAC, BIG-BAG, HOUSSE, ...)

AU RECYPARC

- Lors du contrôle, montrez votre emballage à l'écoguide en précisant son contenu.
- Déposez le, toujours fermé, dans le conteneur pour les déchets de construction contenant de l'amiante, SANS LE VIDER/déballer.

» PRÉVOYEZ UN CONTENANT QUE VOUS NE POURREZ PAS RÉCUPÉRER

OÙ DÉPOSER VOS DÉCHETS D'AMIANTE ?

Déposez vos déchets dans un des recyparcs suivants, qui acceptent les matériaux de construction contenant de l'amiante : Beyne-Heusay, Flémalle 1, Fléron, Huy, Jalhay, Juprelle, Liège-Angleur, Liège-Glain, Ouffet, Plombières, Verviers-Stembert, Waremme.

infos



04 240 74 74
www.intradel.be